

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement annuel est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 22 Avril 1876

L'attention publique se trouve dans le moment actuel de deux côtés : à l'extérieur vers la question orientale, à l'intérieur vers le programme financier de M. Gambetta.

Nous publions plus loin un article de la *Liberté* sur la question orientale. Depuis qu'il a été écrit, les journaux nous ont apporté la nouvelle qu'un nombre considérable de Monténégrins, bien armés et bien équipés, combattaient dans les rangs des insurgés de l'Herzégovine et de la Bosnie. C'est là un fait très-grave, qui n'a jamais été affirmé d'une manière si complète.

Il est fortement à désirer que l'accord des trois puissances du Nord ne se démente pas dans ces circonstances, et que aucune solution ne soit réalisée avant que la France, après de nouvelles années de recueillement, puisse jouer un rôle et défendre ses intérêts dans cette question orientale si grave pour elle. Nous étions autrefois les maîtres incontestés et respectés dans tout le Levant ; mais nous n'avons plus le droit, à la suite des fautes de l'Empire, de prendre la parole. Le temps seul peut nous permettre de nous relever, à la condition que les Bonaparte ne demanderont à notre pauvre Patrie que l'indulgence de l'oubli et du silence.

Quant au programme financier de M. Gambetta, il a produit une vive impression. Le chef de l'extrême-gauche et de la gauche, qui est, comme on le sait, président de la commission du Budget, annonce dans la *République française* qu'il faut « faire pénétrer dans nos institutions tout un nouvel élément de vie et de progrès ».

Le programme consiste : 1° dans la révision des valeurs cadastrales, dans la recherche de la valeur vraie de chaque revenu foncier ou immobilier ; 2° dans l'établissement de l'impôt sur le revenu ; 3° dans la suppression d'un grand nombre de petits impôts indirects créés par l'Assemblée nationale ; 4° dans une organisation nouvelle des circonscriptions administratives, dans la suppression de certains de ses rouages ; 5° dans la réduction de la dette viagère ; 6° dans la suppression des concours divers accordés par l'Etat à nos grandes compagnies de chemins de fer.

L'adoption de ce dernier article relatif aux chemins de fer serait une violation formelle des contrats signés par l'Etat.

Nous faisons également nos réserves pour une grande partie des autres dispositions. Si on doit arriver à l'impôt sur le revenu, il faudrait le limiter absolument aux revenus non imposés

jusqu'ici ; mais c'est là une bien grosse question qui nous promet des orages au sein de la Chambre des députés. Il serait peut être bon de ne pas l'aborder présentement.

Nous trouvons dans les journaux de Rodez et de Montauban deux documents qui méritent d'être connus. M. Fabre, nouveau préfet de l'Aveyron, adresse à ses administrés les paroles les plus correctes et les plus dignes d'éloges. En même temps, M. Léon Pagès, président du conseil général de Tarn-et-Garonne, et candidat à la députation, en remplacement d'un bonapartiste, expose une politique qui est entièrement la nôtre.

M. Favre s'exprime ainsi :

En nous inspirant des institutions républicaines conservatrices établies par les lois constitutionnelles, sous la présidence de l'illustre maréchal de Mac-Mahon, nous devons veiller avec vigilance au respect absolu des lois et des principes sur lesquels repose la Société, et apporter en toute circonstance un esprit d'impartialité et de modération n'excluant jamais la fermeté nécessaire.

Ces sont là, vous le savez, les conditions d'une vraie et féconde administration ; elles sont indispensables au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la confiance, au développement de la prospérité du pays.

Tels sont les principes que je m'efforcerais d'appliquer dans l'exercice de mes fonctions.

Voici un passage de la circulaire de M. Léon Pagès :

Je suis un conservateur libéral, ennemi des révolutions et des réactions. Je n'appartiens à aucun parti extrême. Je n'ai d'autre mobile et d'autre inspiration que le bien de mon pays, sans aucune préoccupation de parti. La seule ligne de conduite bonne et patriotique à mes yeux est le respect des lois constitutionnelles du 25 février, leur application sincère et sans arrière-pensée. Le maréchal-président de la République a déclaré, à l'ouverture du nouveau Parlement, qu'elles seraient loyalement pratiquées par son gouvernement, en s'appuyant sur les lois saintes de la religion, de la morale et de la famille, sur la propriété inviolable et sacrée, sur le travail encouragé et honoré.

Ce programme qui est le mien, est aussi certainement le vôtre.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 20 avril, soir.

Le maréchal de Mac-Mahon, revenu hier à Paris, a présidé ce matin, à l'Élysée le conseil des ministres. On se serait occupé, dans ce conseil, de la proposition Picard et Guibo, sur l'amnistie et des derniers incidents soulevés par le mouvement préfectoral. Il est probable qu'une mesure de rigueur administrative sera prise contre M. Chazelles. Le bruit que sept préfets refuseraient leurs nouveaux postes paraît exagéré.

Le président de la République ira demain à la Villette, saluer la reine d'Angleterre revenant de Cobourg et retournant à Londres. On croit généralement que le voyage de la reine en Allemagne n'avait aucun but politique.

La commission extra-parlementaire chargée de préparer un projet d'organisation municipale, s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur. Elle a terminé le chapitre relatif à la nomination des maires et vous savez qu'elle accorde au gouvernement la nomination des maires, non-seulement dans les cas prévus par la loi de 1871, mais encore dans les chefs-lieux de cantons. La commission s'occupe actuellement des attributions des maires. Elle espère toujours avoir terminé son travail avant la rentrée de la Chambre.

Les derniers avis de Niort constatent que l'amélioration qui s'était produite dans l'état de M. Ricard se maintient.

On prête à la commission du budget l'intention de proposer une réduction dans le chiffre de l'effectif de l'armée de Paris.

La commission a tenu aujourd'hui à Paris une séance secrète pour entendre la lecture des pièces diplomatiques confidentielles relatives aux affaires d'Orient. La commission a entendu aussi aujourd'hui le ministre de la guerre.

Quoi qu'en disent certains journaux, on n'a pas reçu au ministère de l'intérieur la démission de M. Lizot.

Des avis de Constantinople révoquent en doute l'exactitude des assertions de Mouktar-Pacha qui, pour expliquer son insuccès, prétend que 7,000 monténégrins appuyaient les insurgés de l'Herzégovine.

Il y a toujours eu sans doute dans les rangs de l'insurrection des slaves et des monténégrins, mais de là à une intervention officielle, comme le ferait supposer la dépêche de Mouktar-Pacha, il y a un abîme, et on croit avoir ici la certitude que le prince de Monténégro ne l'a pas franchi.

On annonce la démission du maire de Chartres, qui ne faisait pas partie du conseil municipal.

M. de Madai, président de la police à Berlin, est actuellement à Paris, afin d'étudier l'organisation de la police parisienne.

Les renseignements recueillis présentent comme satisfaisante la situation industrielle et commerciale pendant la dernière quinzaine.

Question d'Orient.

Depuis quelques jours l'opinion publique se montre inquiète, plus inquiète que de raison, on doit l'espérer, au sujet des événements qui se passent en Orient, et des intentions que l'on prête aux trois cours de Vienne, de Saint-Petersbourg et de Berlin.

Les événements qui se passent en Herzégovine et en Bosnie, ainsi que sur les bords du Danube et sur les rives de la mer Ionienne, n'ont rien en effet de bien rassurant. L'armistice de douze jours, qui avait été conclu entre les insurgés et les Turcs, sous la haute intervention de l'Autriche, représentée par le baron de Rodiche, n'a pas répondu à l'attente qu'il avait inspiré, et au lieu de profiter à la pacification des deux malheureuses provinces révoltées, il semble n'avoir abouti qu'à donner une impulsion nouvelle à l'insurrection.

En Bosnie, par exemple, où jusqu'à ces derniers temps les Turcs avaient réussi à maintenir une tranquillité relative, une lutte acharnée a éclaté entre les deux éléments

dont se compose, en proportions sensiblement égales, la population. Chrétiens et musulmans se sont tués les uns sur les autres, et des actes d'une cruauté sauvage ont été commis des deux côtés.

Les insurgés herzégoviniens, de leur côté, refusent absolument de déposer les armes et de faire rentrer leurs familles sur le territoire turc. Les réformes énumérées dans la fameuse Note Andrassy et concédées par la Porte ne les satisfont point ; ils n'ont point confiance dans ces musulmans qui les ont cent fois leurrés de vaines promesses, et ils objectent, non sans raison, à ceux qui leur conseillent la soumission, que les commissaires turcs nommés par la Porte pour procéder aux réformes et réaliser les conditions mises au retour des herzégoviniens fugitifs, se trouvent dénués de toutes ressources et absolument incapables de tenter même un commencement de réalisation de ces réformes ou de ces conditions.

La Serbie, enfin, est toujours en proie à une agitation belliqueuse, que toute l'énergie du prince Milan et des agents des puissances étrangères à Belgrade ne peut réprimer. Tout récemment, le consul général d'Autriche a été insulté dans cette ville par une bande d'omladinistes, c'est-à-dire de partisans de la guerre avec les Turcs, et les préparatifs militaires sont poussés par toute la principauté avec une activité sans cesse croissante.

Tout semble donc annoncer pour un temps très-prochain une conflagration générale dans la presqu'île des Balkans, la Serbie devant entraîner avec elle, dans la lutte contre l'ennemi héréditaire, le Montenegro, l'Albanie, la Bulgarie, la Crète et probablement aussi les principautés Danubiennes.

Ces éventualités menaçantes devraient cependant laisser l'Europe assez calme, si l'Europe pouvait avoir confiance dans le maintien de cette alliance que les trois empereurs de Russie, d'Allemagne et d'Autriche ont conclue dans le but déclaré hautement de maintenir la paix de l'Europe, et d'écarter en commun toute cause de perturbation qui pourrait surgir contre la tranquillité du continent.

C'est la confiance au maintien de cette alliance des trois empereurs qui commence à faire défaut. Plusieurs incidents, qui se sont succédés assez rapidement, ont donné à penser que l'alliance n'existait plus que nominale, et que MM. de Bismarck, Andrassy et Gortschakoff, ces trois hommes d'Etat qui tiennent dans leurs mains le fil des destinées de la paix européenne, suivent, en réalité, des voies différentes, et sont occupés à tirer de telle façon en sens divers, sur ce fil ténu et délicat, qu'au premier moment il pourrait se casser.

Les premiers soupçons sont nés du bruit qu'a fait le prétendu discours tenu par le baron de Rodich aux insurgés de l'Herzégovine au sujet des dispositions de la Russie à leur égard. On sait que, le 8 avril, M. de Rodich a eu, à Sutoriova, une conférence avec les principaux chefs des insurgés, et la *Correspondance Havas* vient de nous communiquer un compte-rendu sténographique de cette conférence, compte-rendu qui peut se résumer ainsi :

Les insurgés ont déclaré à M. de Rodich qu'ils ne pouvaient retourner dans leurs foyers tant que l'Autriche et la Russie ne leur auraient pas donné des garanties formelles.

M. de Rodich a déclaré aux insurgés que

la Russie et l'Autriche ne leur donneraient point ces garanties tant qu'ils n'auraient pas déposé les armes et regagné leurs foyers.

Il est bien clair qu'une question ainsi posée était absolument insoluble. Une première version des propos échangés dans cette conférence attribuait au baron de Rodich des expressions assez malsonnantes et irrespectueuses pour la Russie. De là un grand émoi à Saint-Petersbourg et dans toute la Russie, où un parti très-puissant de slavophiles combat énergiquement les tendances actuelles de la diplomatie russe.

Plusieurs feuilles moscovites attaquèrent vigoureusement le baron de Rodich et exprimèrent la plus vive indignation au sujet du langage qui lui avait été prêté. A Vienne, on se hâta de démentir officiellement cette première version du discours de l'agent autrichien aux insurgés. Mais le mal était fait et l'impression ne put être effacée. En réalité, si les deux empires étaient aussi d'accord que le répètent à satiété leurs organes officiels, on est en droit de se demander si un tel incident aurait fait autant de bruit. En voyant l'émotion qu'il a causée, on est forcé d'admettre l'existence de ce qu'en langage diplomatique on nomme un refroidissement, dans les rapports entre la Russie et l'Autriche. D'une part, il est vrai, le *Journal de Saint-Petersbourg* et la *Correspondance politique* de Vienne affirment avec plus d'assurance que jamais, qu'en aucun temps l'entente n'a été aussi complète entre les gouvernements, et qu'aucune des difficultés que rencontre la pacification des provinces insurgées ne compromettra cette entente. Mais, d'autre part, le *Mir*, en Russie, et la *Nouvelle Presse libre*, en Autriche, sont les coryphées de deux groupes de journaux très-pessimistes et qui reprochent respectivement au gouvernement de leur pays de suivre une voie funeste, au bout de laquelle se trouvent nécessairement la déception et la honte.

L'Allemagne, au moins, est-elle toujours d'accord avec ses deux alliées? Pour la deuxième fois en quelques jours, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un de ces articles obscurs de forme et d'intention qui semblent faits exprès pour donner aux pessimistes à outrance le moyen d'habiller décevant leurs inventions et de les accréditer dans la circulation.

En somme, nous nous trouvons au printemps de 1876, comme nous nous sommes trouvés en 1875, en face de rumeurs alternatives que certaines feuilles internationales se plaisent à soutenir et à propager; mais aucun incident sérieux ne s'est encore réellement produit qui permette de croire que les trois gouvernements, de Berlin, de Vienne et de Saint-Petersbourg ne veulent pas sincèrement le maintien de la paix européenne et ne travaillent pas actuellement à assurer ce maintien.

(Liberté).

Revue des Journaux

France.

Le *Journal officiel* publie une liste de huit nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Dans cette liste, nous relevons la mention suivante :

Berlin (Jacques), brigadier de gendarmerie en retraite; 33 ans de service (1812-1846), 3 campagnes (1813-1814-1815, 1 blessure à Leipzig).

Un tel résumé pourrait se passer de commentaires. Ce vétéran qui attend depuis 1813 la croix d'honneur et qui la reçoit après soixante-trois ans écoulés; ce modeste brigadier de gendarmerie, en retraite dès 1846, et qui a vu depuis le commencement de sa vie active cinq souverains se succéder au trône, sans qu'un seul d'entre eux, ni le premier ni le dernier des Napoléon, ni aucun des rois intermédiaires, ait laissé tomber sur sa poitrine le bout de ruban qu'il avait si bien gagné; cet octogénaire enfin, — car il faut bien croire qu'il avait au moins seize ans à Leipzig, — personnage admirablement à nos yeux le dévouement obscur et le patriotisme impayé, plus fréquents qu'on ne pense, chez nous.

C'est cela que nous saluons, en lui, — dououreusement surpris malgré tout qu'il ait fallu à ce soldat une longévité si peu commune pour lui permettre de voir les bornes de l'ingratitude française.

La même liste comprend une autre men-

tion moins explicite, mais bien saisissante aussi. Est nommé chevalier :

Perrette (André), ancien militaire, ancien employé des postes; 30 ans de services militaires et civils, 6 campagnes (1809-1815).

Ah! les jeunes décorés du siège de Paris! Sans doute, ils ont mérité leurs croix; mais sans doute aussi ils se trouveront bien heureux, ou bien petits, — ce qui est souvent la même chose, — auprès de Jacques Berlin et d'André Perrette!

LA GELEE.

Les détails que les journaux contiennent sont résumés ainsi qu'il suit par le *Moniteur vinicole* :

La presque généralité des vignobles de France a été atteinte, d'une manière plus ou moins intense, dans les matinées des 13, 14 et 15 avril, par une double gelée blanche et à glace.

Le Midi paraît être la contrée qui a été la plus maltraitée, d'abord parce que la neige y est tombée, comme en plein hiver, et que le thermomètre est descendu jusqu'à 6 degrés au-dessous de zéro, disent nos correspondances, puis parce que la végétation y était plus avancée que dans les autres régions viticoles. Le froid en Touraine, aurait atteint, selon un de nos amis, 7° 5 au-dessous de zéro. Nous ne pensons pas que cela se soit vu, dans ce siècle, à l'époque où nous sommes. Les journaux ont annoncé, qu'à Londres, le thermomètre serait descendu à — 11°.

Les Pyrénées, le Bordelais, les Charentes, la Loire-Inférieure, la Normandie, dans l'Ouest, ont souffert les atteintes du fléau.

Le Lot, le Lot-et-Garonne, le Cher sont atteints. La Provence a surtout été maltraitée, assure-t-on, ainsi que le Vaucluse. Ces malheureux départements n'auraient pas moins soufferts dans leurs récoltes de céréales, de fourrages et de fruits que dans leurs vignes, selon les premiers avis qui nous sont parvenus. Tout en faisant la part d'un peu d'exagération, qui accompagne inévitablement l'impression première, on ne peut méconnaître la gravité de l'échec déjà infligé à nos vignes, à une époque où tant d'autres fléaux les menacent encore.

Beaucoup de bourgeons sont perdus, disent les pessimistes; mais il reste les contre-bourgeons, répondent les optimistes. La parole est aux faits, attendons qu'ils soient plus amplement connus et appréciés.

Il semblerait que le Centre-Sud, qui, par l'effet de froids plus tardifs, avait une végétation moins avancée, serait le moins maltraité.

Nous croyons que le *Moniteur vinicole* exagère le mal en ce qui regarde le département du Lot.

Voici des correspondances émanées des divers points de la France.

On écrit de Saumur (Maine-et-Loire) :

Il a neigé et gelé pendant deux jours; nos vignes ont souffert beaucoup dans certaines contrées. Le mal n'est pas encore bien grand, mais il en existe réellement.

On écrit de Blaye (Gironde) :

On constate que les coteaux ont beaucoup plus souffert que les bas-fonds; la raison de cette anomalie apparente est fort simple. Les vignes des coteaux ont plus souffert que celles des bas-fonds, précisément parce que, dans les expositions élevées et chaudes, les yeux de la vigne étaient plus développés que dans les terrains de plaine.

En résumé et en ce qui concerne les vignes rouges, la gelée a atteint plus particulièrement les vignes de cépages hâtifs dont les bourgeons s'étaient épanouis sous l'influence des chaudes journées du commencement d'avril; dans les autres cépages, le mal est insignifiant et, dans l'ensemble, nous ne croyons pas qu'il dépasse 1/4 de récolte.

Nos vignes blanches composées en grande partie de cépages hâtifs, tels que la folle-bleuche, ont sérieusement souffert, et le mal est d'autant plus grand que pas une seule propriété n'a été épargnée! Nous pourrions vous en citer qui n'avaient jamais gelé et qui sont très gravement atteintes. C'est que la gelée du 14 avril n'a pas été une gelée ordinaire; au matin du 14, nos vignes étaient couvertes d'une épaisse couche de neige et c'est cette neige qui, en se transformant en verglas sous l'influence d'un froid très vif, a gelé les bourgeons qu'elle recouvrait.

Après les achats considérables opérés depuis un mois dans notre vignoble du « Blayais », l'accident survenu dans la végétation de la vigne amènera certainement une hausse sensible dans les prix de nos vins 1875, qui étaient déjà très fermes de 300 à 350 fr. le tonneau, pour les vins ordinaires, dits paysans.

Une autre lettre de Blaye, d'une date postérieure, contient ce qui suit :

Notre vignoble vient d'être ravagé par la gelée comme jamais encore il ne l'avait été. Dans la nuit du 13 au 14, il est tombé considérablement de neige; elle gelait en tombant. Le matin, les bourgeons en étaient couverts, et on voyait, à leur extrémité, des chandeliers de glace. On a cru d'abord à peu de mal, supposant que la neige attachée aux bourgeons les avait préservés; mais, malheureusement, il n'en était pas ainsi. J'ai parcouru le vignoble dans tous les sens, et je puis affirmer que les dégâts sont immenses. Les côtes, qui ne gelaient jamais, dans le passé, sont aussi maltraitées que la plaine.

On écrit de Bordeaux :

Le mal est grand. Des renseignements précis qui nous sont donnés sur le Libournais et le Fronsadais, il résulte que les plaines et les côtes ont également souffert; les côtes plus peut-être que les palus, car les vignes y étaient plus avancées. Si la gelée ne revient pas, les cépages dont les bourgeons ne sont pas sortis donneront encore un peu de vin.

A la Réole, il y a eu plus de peur que de mal. Dans le Médoc, la perte est évaluée aux deux tiers de la récolte. En revanche, il n'y a aucun mal en Bourgogne. On écrit notamment de Beaune (Côte-d'Or), que la gelée n'a occasionné aucun préjudice.

On écrit de Gèmezac (Charente-Inférieure) :

Il n'est pas resté un cep de vigne sans être atteint. Il y a autant de neige qu'au mois de janvier; cela est très malheureux pour notre pays vignoble.

On écrit de La Jarrie (Charente-Inférieure) :

Nous sommes tous dans la consternation; nos vignes viennent d'éprouver deux gelées, le 13 et le 14, comme on en voit bien rarement, nous allons dire comme on n'en a jamais vu, dans le mois d'avril.

Nous ne pouvons pour aujourd'hui apprécier le mal, parce que tous les bourgeons ne sont pas développés; mais, à en juger par le grand nombre de gelés que l'on trouve parmi ceux même qui ont à peine commencé à se filater, nous pouvons dire que le mal est grand.

A Amboise (Loir-et-Cher), les vignes sont compromises.

Le *Salut public*, de Lyon, dit que le bassin du Rhône a été singulièrement éprouvé. Les avis de l'Arèche sont également très accentués, et dans certaines localités la végétation a beaucoup souffert.

Les cantons sud du département du Rhône semblent avoir été peu frappés; quelques bourgeons seulement ont été gelés et les arbres fruitiers ont assez bien résisté. Il n'en est pas de même malheureusement pour les cantons du nord, qui ont reçu d'assez graves atteintes. Les cantons de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et du Bois-d'Oingt en particulier font entendre de vives plaintes. Le mal est surtout appréciable dans les vignobles les plus rapprochés de la Saône et dans les vignes les plus élevées et les plus proches du sommet des montagnes, dont quelques-unes sont encore couvertes de neige. Les vignes à mi-côte ont moins souffert. Dans les parties les plus atteintes, le mal peut être estimé aux deux tiers; tous les bourgeons sortis de leur bourre sont grillés.

Toutefois, il y aurait espoir que la belle côte beaujolaise aurait été épargnée, tout au moins en grande partie.

Chez nos voisins de la Dordogne, il n'y a eu (paraît-il), de mal que dans l'arrondissement de Bergerac.

Dans le Lot-et-Garonne, les vignes de Nérac sont considérées comme perdues, mais on a espoir dans le contre-bourgeon.

Pour ce qui regarde l'Hérault, qui produit des vins en si énorme quantité, nous avons

reproduit, dans notre dernier numéro, les informations du *Messenger du Midi*.

On écrit du département du Gard :

Une gelée blanche a détruit complètement les vignes dont la végétation était déjà avancée. Sur nos coteaux même, le fléau n'a rien épargné. C'est un véritable désastre.

Le département de l'Aude était à peu près sauvé, à la date des dernières nouvelles. On assure que les Pyrénées-Orientales se trouvent dans la même situation.

Chronique religieuse

« On a de mauvaises nouvelles de l'église du Sacré-Cœur, écrit le *Charivari*. »

Nous constatons que voilà, en effet, une nouvelle.

Pauvre *Charivari*!...

— Un vicaire belge a été condamné à 30 francs d'amende, et subsidiairement à quinze jours de prison pour avoir béni un mariage d'extrêmes, le temps faisant défaut pour attendre la cérémonie civile.

— Tous les journaux religieux reproduisent un bref de Notre Saint-Père le Pape à Mgr l'évêque d'Orléans, à l'occasion de sa seconde lettre à M. Minghetti, sur la nouvelle loi militaire italienne qui soumet le clergé à la conscription :

« Nous venons vous féliciter, vénérable frère, dit Pie IX, de ce que vous avez de nouveau employé à la défense de l'Eglise, le talent, l'éloquence, le zèle actif et généreux, et cette puissance de parole que vous avez reçus de Dieu. Vous avez si pleinement criblé cette criminelle loi qui astreint le clergé au service militaire, vous en avez tellement dévoilé le but impie, vous avez si manifestement démontré les atteintes qu'elle porte aux droits, non seulement de la société civile, mais aussi de la société religieuse, vous avez si fortement prouvé combien elle est contraire aux sentiments et aux traditions de tous les peuples, contraire même aux véritables intérêts de ceux qui l'ont portée, que vous avez eu toute raison d'affirmer la certitude où vous êtes que tous devront en être, comme vous, convaincus. »

La *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai annonce que le total des souscriptions recueillies pour l'université catholique de Lille, s'élève dès aujourd'hui, à plus de trois millions.

« Nos listes de souscription, dit cette feuille, ont leur éloquence. Elles proclament hautement que le Nord de la France est partisan de la liberté de l'enseignement supérieur. »

« Nos souscripteurs, ajoute-t-elle plus loin, n'appartiennent pas seulement au clergé et aux universités religieuses; l'armée figure sur nos listes à côté de l'administration et de la magistrature. »

Henri NADAL.

P. S. Les catholiques rhénans ont eu une réunion dans laquelle ils ont voté une adresse de dévouement au Pape, qui leur a envoyé sa bénédiction.

H. N.

Chronique locale

et méridionale.

M. Porteu, préfet du Lot est arrivé ce matin à Cahors.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Les livrets des hommes de l'armée territoriale n'étant pas encore tous prêts ne pourront être remis lors des premiers appels d'avril et de mai. Mais nous croyons savoir que d'après les intentions du ministre de la guerre, un second appel, semblable à ceux qui ont lieu en ce moment, se fera d'ici à la fin de l'année pour la remise de ces livrets.

Des abus de toute nature s'étant produits au sujet des pièces cadastrales déposées dans les archives des mairies, et dont la révision du cadastre, qui est toujours à l'état de projet, rend la conservation plus précieuse que jamais, le ministre vient de rappeler aux maires que ces pièces ne sauraient être consultées qu'en leur

présence ou en présence des greffiers de la municipalité.
Quant aux extraits ou relevés de toute nature, les directeurs des contributions directes les livrent au prix des tarifs approuvés et résumés sur la note collée à l'intérieur de la couverture de l'Atlas cadastral.

On nous écrit de Saint-Céré :

C'est M. l'abbé Delfour, missionnaire diocésain, qui a prêché parmi nous la station du carême. Longtemps nous nous souviendrons de lui comme d'un ouvrier infatigable et d'un prédicateur distingué.

Ce n'était pas pour la première fois que M. Delfour paraissait dans nos chaires : Notre-Dame-des-Récollets, Sainte-Spérie avaient déjà entendu sa brûlante parole, et toujours nous l'avions apprécié. Aussi, malgré l'amour de la nouveauté, si naturel à l'homme, surtout peut-être à l'habitant de Saint-Céré, est-ce avec une satisfaction générale et une sympathie non équivoque que nous avons accueilli, pour la troisième fois notre jeune prédicateur. C'est que le talent de M. l'abbé Delfour n'est rien moins qu'un talent vulgaire....

Dès le premier jour, un imposant auditoire se groupait au pied de la chaire, et durant tout le carême, cet empressement ne s'est pas démenti une seule fois.

Ce qui nous a frappé chez M. Delfour, c'est une grande clarté dans l'exposition et la démonstration des vérités les plus ardues, une chaleur entraînant dans le pathétique, dans les leçons évangéliques un véhémence foudroyante, un tact exquis des mœurs oratoires, et enfin, — ce qu'on ne trouve que dans les chaires chrétiennes, — une onction édifiante et persuasive. Tel est l'ensemble des qualités de M. Delfour comme prédicateur.

M. Delfour ne dépense guère son talent dans l'art difficile, mais souvent stérile, des transitions ; il ne recule pas devant une expression populaire, même triviale, devant une phrase incorrecte, devant quelques répétitions exagérées. C'est dire, sans doute, que M. Delfour n'écrit pas, et il fait bien. Le travail et les préoccupations de la mémoire ne feraient que l'entraver ; et des entraves il n'en faut pas à sa nature essentiellement gauloise et primesautière. Ses mouvements spontanés, ses saillies soudaines, ses sorties imprévues rachètent largement les négligences dont nous venons de parler.

Du reste, la diction de M. Delfour, bien qu'improvisée, est presque toujours noble, grandiose, souvent originale et pittoresque, poétique quelquefois.

La voix de l'orateur, sans être d'un agrément et d'un moelleux extraordinaire, s'harmonise très-bien avec les différentes parties de son sujet et le caractère qui leur est propre. Son geste, d'abord timide, se déploie bientôt avec hardiesse et autorité.

Et maintenant que M. Delfour rencontre sur son chemin une belle pensée, une touchante considération...., qu'il rencontre le beau et il vous apparaît dans tous ses moyens. Alors sa nature sensible s'échappe, se dilate, s'anime jusqu'à l'exaltation, et l'auditoire est tenu sous le charme : c'est là, sans doute, le suprême triomphe de l'éloquence.

Cependant l'éloquence chrétienne ne s'en contente pas ; elle ambitionne un triomphe encore plus merveilleux, celui d'amener les fidèles à la réception des Sacraments. Après avoir remporté le premier d'une manière si admirable, le riche et pieux talent de l'abbé Delfour ne le riche et pieux talent de l'abbé Delfour ne pouvait manquer d'obtenir le second. Aussi le dimanche de la Passion, le dimanche, des Rameaux, le Jeudi-Saint, et le jour de Pâques ont été quatre beaux jours de communion. On a remarqué surtout la communion générale des hommes, le dimanche des Rameaux, qui a été vraiment imposante. Un tel succès est d'autant plus étonnant et plus appréciable, que les temps actuels sont bien troublés et les esprits bien agités.

En terminant, nous saluons dans M. l'abbé Delfour un orateur distingué, destiné à de beaux succès dans la chaire chrétienne, et nous aimons à lui dire non pas adieu, mais au revoir !

H...

On nous écrit de Castelnau :

La station du Carême a été prêché, cette année, à Castelnau par M. l'abbé Nègre. Comme tous les chapelains de Rocamadour, ce prédicateur a laissé parmi nous un bien doux souvenir. Ses sermons ont été suivis avec ferveur. Plus de quatre cents hommes sont venus s'agenouiller à la Sainte-Table avec une foi vive et un profond recueillement.

Lundi, 24 avril, sera le jour du troisième centenaire de la naissance de saint Vincent-de-Paul, l'apôtre de la charité.

Aucun héros n'a plus fait pour l'humanité que ce grand Saint.

Le jour centenaire de sa naissance devrait, par acclamation populaire, être un jour de fête nationale ; mais il ne sera solennellement célébré que dans toutes les chapelles de sa congrégation.

Notre diocèse est heureux de posséder plusieurs établissements appartenant à cette congrégation : deux à Cahors, le séminaire et l'hospice ; les autres à Gourdon, Martel, Lacapelle-Marival, Payrac. C'est en visitant les chapelles de ces maisons et en remplissant les autres conditions prescrites par notre Saint-Père le Pape Pie IX que les fidèles peuvent gagner une indulgence plénière, depuis le 15 jusqu'au 30 avril. A. V.

La culture du tabac et le monopole de l'Etat.

Suite.

DEUXIÈME PARTIE.

Nous nous occuperons d'abord des modifications qui intéressent la culture du tabac en France.

Votre Commission s'est demandée, en premier lieu, s'il ne fallait pas modifier l'article 3 de la loi du 12 février 1835 et déterminer d'une manière précise, comme l'avait fait l'art. 2 du décret du 29 décembre 1809 et l'article 185 de la loi du 28 avril 1816, la part que la Régie devait réserver à ce tabac dans ses achats.

Cette mesure n'a pas été jugée nécessaire.

Le tabac français possède des qualités incontestables. C'est en le prenant pour base de ses mélanges que la Régie fabrique ces tabacs ordinaires, à priser, à fumer ou à mâcher, qui sont si appréciés partout.

La Régie fixe elle-même la valeur des feuilles que les cultivateurs français lui livrent, et, grâce à l'importance des approvisionnements qu'elle en fait, elle modère, jusqu'à un certain point, les prix des tabacs exotiques.

Ces derniers se vendent, en effet, plus ou moins cher selon que la Régie en achète plus ou moins. Quand la Régie en demande une quantité considérable, ils s'élèvent à des prix exorbitants. Nous venons d'en faire une expérience qu'il n'est pas permis d'oublier.

En 1868, la Régie avait acheté près de deux millions de kilogrammes de tabacs de Hongrie moyennant 55 fr. 80 c. les 100 kilogr. En 1871, elle fut obligée d'en acheter environ cinq millions de kilogrammes. Elle les payait 93 fr. 64 c. les 100 kilogrammes. En 1872 et 1873, elle dut renoncer à s'en fournir, si haut était le prix que ces tabacs avaient atteints.

Le Kentucky, en 1869, lui coûtait 96 fr. 65 c. les cent kilogrammes. Il lui a coûté 130 fr. 75, en 1873.

La Régie a donc intérêt à favoriser la culture nationale en réservant à ces tabacs la plus large part de ses approvisionnements.

Votre Commission n'a pas cru devoir, en conséquence, lui en faire un devoir.

Il ne faut pas se le dissimuler cependant, cette culture est tombée dans un grand état de souffrance.

La grande et la moyenne propriété y ont complètement renoncé depuis longtemps, et la petite propriété elle-même a déjà commencé à s'en détacher.

Vainement la Régie l'a autorisée dans de nombreux départements, le nombre des planteurs a augmenté ; mais l'étendue des plantations a diminué. En 1865, nous avions 45,859 planteurs pour 14,432 hectares. Nous en comptons 46,884 en 1869, mais pour 13,649 hectares seulement. En cinq ans, la culture du tabac avait perdu 782 hectares ; la moyenne des plantations de 31 ares 46 centiares s'était abaissée à 29 ares 11 centiares.

Le Nord, un de nos plus anciens départements planteurs, qui en 1827, consacrait au tabac 2,006 hectares, ne lui en consacrait plus que 424 en 1872.

Cette dernière année, la plantation de la Giroude, était réduite à 225 hectares. Elle avait été de 621, en 1872.

Et nous avons perdu l'Alsace-Lorraine, qui, à elle seule, en vient de le voir, livrait annuellement, à la Régie plus de 7 millions de kilogrammes de feuilles.

Le relèvement des prix que la Régie a accordé, le 20 novembre 1872, à 14 de nos 21 départements planteurs, améliorera-t-il sensiblement cette situation ?

Ce relèvement est-il suffisant ?

Ne doit-il pas être augmenté encore pour être

étendu ensuite aux sept autres départements planteurs ?

Les tabacs français n'ont-ils pas une valeur supérieure, à celle que la Régie leur assigne ? La preuve n'en ressort-elle pas de l'équivalence, c'est-à-dire de la comparaison de ces tabacs avec les tabacs étrangers qui leur sont similaires ou qui s'en rapprochent le plus ?

Telles sont les questions que votre Commission invite la Régie à examiner attentivement pour savoir si elle ne doit pas procéder au remaniement de tous ces tarifs.

Les tarifs ont une grande importance.

Mais les types, au moyen desquels on en a fait l'application, et les commissions chargées de cette application ont une importance au moins égale.

Qu'un planteur présente à la Régie un ballot de tabac de mille kilogrammes de première qualité ; à raison de 145 fr., montant du prix des 100 kilogrammes de cette qualité, il devrait recevoir 1,450 francs.

La fin au prochain numéro.

ARCHÉOLOGIE LOCALE

On a découvert, mardi dernier, une ancienne mosaïque de 4 à 6 mètres carrés dans les fondations d'une maison que construit M. Ficat, l'architecte, sur un emplacement voisin de la promenade Fénélon. Cette mosaïque, dont le plan supérieur est à 2 mètres au-dessous du sol actuel, est assez simple, et se compose de petits cubes de calcaire blanc-jaunâtre ou bleu noirâtre, d'un centimètre environ d'arête dans toutes les dimensions. Ce sont les parties blanches qui prédominent dans cette mosaïque et les parties noires ne forment que des bandes de 12 centimètres de largeur. Plusieurs centaines de ces cubes ont été envoyés à la Société des Etudes du Lot, par M. Delheil, entrepreneur, qui dirige les travaux.

La mosaïque en question formait probablement le pavé d'une chambre de maison gallo-romaine dont on a trouvé même un mur construit en pierres régulièrement taillées, absolument semblable à celui que l'on voit dans le portail des anciens thermes de Divona, connus à Cahors sous le nom de Temple de Diane.

La découverte de cette mosaïque n'a rien d'extraordinaire par elle-même, mais on peut en induire que l'ancienne ville gallo-romaine s'étendait au moins jusqu'à cet endroit et n'a été nullement confinée dans la partie supérieure de la ville, comme quelques personnes semblent le croire, et ce qui ne paraît vrai, que pour l'oppidum gaulois ou celtique. Quant au Divona, ou Cahors, du temps des empereurs romains, son enceinte s'étendait beaucoup plus loin dans la partie basse de la ville, comme le prouvent les mosaïques trouvées dans l'enclos des Chartreux, dans la construction de l'ancien couvent des Capucins, rue Valentré, sous la maison Richard et enfin à la nouvelle construction de M. Ficat. Il est fort probable que le beau quartier de cette ville antique s'étendait jusqu'au pont romain, démoli naguère et construit du temps d'Auguste comme le prouvaient les anciennes pièces de monnaies qui y ont été trouvées en 1496, lorsque les consuls de Cahors furent obligés de faire reconstruire les fondations d'une pile et de deux arches de ce pont, du côté de St-Georges, qui avaient été enlevées par la violence d'une grande crue du Lot, qui eut lieu à cette époque. J. M.

On remarque que l'éclat de la planète Vénus, va grandissant de plus en plus chaque jour. En effet, quoique la distance rectiligne de la planète au soleil ne varie que peu, elle s'approche de nous considérablement et elle se couche de plus en plus tard.

Chaque soir, l'heure à laquelle elle disparaît change visiblement. Vers le 20, on pourra la voir encore après 11 heures.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 avril 1876.

Naisances.

Soulié, Marie-Louise, rue Mascoutou.
Coudere, Constance, faubourg Saint-Georges.
Delpech, Jeanne Catherine-Félicité, rue des Augustins.

Mariages.

Constans, Louis-Antoine et Bonheure, Françoise.
Pommié, Louis-Joseph et Doumerc, Antoinette.
Bonafous, Jean, et Venries, Marie.
Ferrié, Charles-Henri et Larigüe, Louise-Antoine.

Décès.

Vallée, Pierre, ex-militaire, 36 ans, célibataire, rue des Remparts.
Conté, Jean-Pierre, sacristain, 79 ans, faubourg Cabessut.
Girard de Langlade, J.-Angèle, 74 ans, rue Feydel.
Deilhes, Jean-Pierre, cultivateur, 54 ans, rue Mascoutou.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOURS	FÊTES	FOIRS.
23 Diman.	Quasimodo.	
24 Lundi.	s Fidèle.	St-Cernin, Varaire, Bétaille, Figeac, Camy.
25 Mardi.	s Marc, év.	Catus, Montcuq, Gramat.
26 Mercur.	ss Clet et M.	St-Géry.
27 Jeudi.	s Anthime.	Cazals, Pybrnn, St-Martin-L.
28 Vend.	s Vital.	Soturac, Junies (les).
29 Samedi	s Pierre.	Grézels, Floirac.

Lunaisons du mois d'Avril.

☉ P. L. le 8, à 7 h. 48 du soir.
☽ D. Q. le 16, à 8 h. 47 du soir.
☉ N. L. le 24, à 7 h. 12 du matin.
☽ P. Q. le 30, à 10 h. 36 du soir.
Les jours croissent de 1 h. 43 m.

AVIS. — Les membres de la Société mutuelle d'assurance le Lot, sont prévenus que, suivant délibération du Conseil d'administration en date du 20 avril, l'assemblée générale des sociétaires se réunira le 26 du courant, à trois heures du soir, à Cahors, rue du Parc (au Siège de la Société).

Ordre du jour de l'assemblée :

Compte-rendu au 31 décembre 1875 ;
Ouverture d'un compte de frais de premier établissement.

A Cahors, le 21 avril 1876.

Pour la Société : Le Directeur, PETIT.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 21 avril 1876.

La commission supérieure de l'Exposition a adopté l'emplacement du Champ-de-Mars et du Trocadero, conformément à la proposition de la sous-commission. On assure que M. du Sommerard sera nommé directeur de l'Exposition.

Dans la 1^{re} réunion du conseil des ministres qui a eu lieu hier, après le retour de M. le président de la République à Paris, le conseil s'est occupé de la lettre de M. de Chazelles. Le Conseil n'a pas voulu attendre que le ministre de l'intérieur fût revenu, ce qu'il eût fait certainement dans toute autre circonstance où il se serait agi d'un mouvement du personnel de son département : il a destitué M. de Chazelles.

Le conseil des ministres se réunira demain.

La commission chargée d'élaborer un projet d'organisation municipale s'est réunie aujourd'hui, elle se réunira de nouveau demain.

Les nouvelles de Niort relatives à la santé de M. Ricard sont de plus en plus satisfaisantes. M. le ministre de l'intérieur sera de retour dans peu de jours à Paris.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 22 avril, 7 h., m.

Le Journal officiel publie un décret par lequel M. Lestaubière, préfet de l'Ariège, est nommé préfet des Hautes-Pyrénées, en remplacement de M. de Chazelles.

Versailles, 22 avril.

Le langage de la presse, russe, autrichienne et allemande continue d'être des plus rassurants au point de vue de la ferme volonté des 3 empires de ne pas laisser périliter la paix européenne par suite des affaires d'Orient.

Bourse de Paris.

Paris, 22 avril 1876.

Rente 3 p. %	66.80
— 4 1/2 p. %	96. »
— 5 p. %	105.70

JOURNAL DE LA VIE DOMESTIQUE

Sommaire du N° du 25 Avril 1875.

Visite à ma grand-mère, par Mlle Nelly Lieuter. — Tablettes du Docteur : Les pensements, par le Dr Maurin. — Les Bourbons de l'Inde, par G. Beauvisage. — Un peu de tout, par G. de Bonseiseaux. Le Bon vieux temps, par Mme M. M. — La Propagande du Bien, par Henri Genevois. — Bibliographie, par H. B. — Variétés : Le roman d'une sœur aînée, par Mlle L. Gérard. — Récréations en famille, par Joël. — La Mode, par Marguerite Jussey. — Carnet des gens économes, par Mme H. B. — Les intérêts de la famille, par Henri Genevois. — Chronique du Pot-au-feu, par la Tante Ursule.

Recettes et procédés, explications des dessins, etc.

Dessins de modes

Annexe : Patron découpé de robe de chambre.

Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Les Mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey (suite). — Le Roi s'ennuie, par Ponson du Terrail (suite). — Auguste Mermet. — Eloge de la pluie, par Arnold Mortier. — Le carrousel militaire au palais de l'Industrie. — L'Intérieur des prisons à Paris, par Amédée Blondeau (suite). — Par-ci, par-là. — Chronique théâtrale, par A. de Balathier-Brigelonne. — Revue judiciaire. — Bulletin. — Revue pour rire, par Cham. — Rébus.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 798^e livraison. (22 avril 1876). Texte : Croisières à la côte d'Afrique, par M. le vice-amiral Fleuriot de Langle. (1868. Texte et dessins inédits.) — Onze dessins de A. de Bar, A. Rixens, Th. Weber et E. Ronjat.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain 79, Paris

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 177^e livraison (22 avril 1876). — TEXTE : La Bannière bleue, par Léon Cabun. — Le salut, par Ch. Raymond. — Ma sœur Catherine, par Mme Colomb. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — Les Mygales, par Mme Gustave Demoulin.

Dessins de Lix, Riou, Mesnel, etc.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables et 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuise-

ment, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant épiciers.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cour, complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard

Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous prouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

PREFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Cras, le sieur Grèzes, Antoine, a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, n° 4, de Cras à Nadilhac,

SAVOIR :

725^m, 9 de terre (section C, n° 901)
1,100^m, 9 de vigne (section C, n° 900)

moeyonnant la somme de mille francs.

Cras, le vingt avril mil huit cent soixante-seize.

Le Maire, MIQUEL.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anc. maisons de fabrication, fondée en 1794 et continuée depuis 1844 par AMIET ancien Directeur de l'École d'Horlogerie, membre de l'Acad. nationale A.N.A.H. Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, somés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

LA PRÉVOYANCE MILITAIRE

Capital social : DEUX MILLIONS de francs

1, rue de la Grange-Batelière, PARIS

La Prévoyance militaire a pour objet d'assurer un capital à tout militaire ou marin blessé dont la blessure motive une pension ou une gratification de l'Etat. — Moyennant une prime unique, payable soit en une seule fois, soit en cinq paiements annuels de 10 fr. à 200 fr., elle assure une somme de 1,500 à 30,000 fr.

S'adresser à M. Ségol, Directeur à Cahors.

LA VELOUTINE EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Mauz de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Mauz d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

OCCASION

A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE

DU MEILLEUR MODÈLE

à fabriquer les Eaux gazeuses

Ensemble ou séparément environ 200

syphons.

S'adresser au bureau du Journal.

GRANDS MAGASINS

DE LA

TOUR S^T-JACQUES

88, rue de Rivoli, Paris.

MISE EN VENTE

des Nouveautés d'Été

et de GRANDES OCCASIONS

Les propriétaires des Magasins de la TOUR SAINT-JACQUES, ont l'honneur de rappeler à leur clientèle des départements et de l'Étranger qu'ils expédient franco, comme par le passé, les Collections d'échantillons les plus complètes, ainsi qu'un Catalogue illustré des principaux modèles de Confections et Costumes de la Saison.

Expédition franco de toute marchandise à partir de 25 francs.

DÉPURATIF DU SANG

Pilules d'Extrait de Salsepareille composé DU DOCTEUR E. SMITH, DE LONDRES.

Remède doux, sûr et sans mercure. Guérison radicale des maladies de la peau, dartres, gale, repêchures, rougeurs, démangeaisons, boutons, les douleurs rhumatismales et vices du sang.

Les personnes atteintes de maladies invétérées peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce dépuratif végétal qui adoucit le sang et rétablit la santé.

Prix : 3 et 10 francs la boîte.

Dépôt à Cahors, pharmacie DULAC.

VICHY

Adminis : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SURE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLÉ DE L'ÉTAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certain, guérison rapide par le

GRESSION B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la Brochure délivrée gratis 3-50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

C. DILLET, éditeur, rue de Sévres, 45, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel

in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale

in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement :

GRANDEUR ET DÉCADENCE

in-8°. — Prix : 75 cent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

CHAUFFAGES ET VENTILATION

Système breveté Ledru de Bournonville

LYON, Place Bellecour, 33, LYON

Ces appareils de chauffage ont été établis avec le plus grand succès dans la cathédrale de Reims (95,000 m. c.), dans un grand nombre d'églises, maisons religieuses, temples, collèges, écoles, hôpitaux, préfectures, prisons, palais de justice, hôtels, théâtres, gares de chemins de fer, cha-teaux, serres, etc. Dans l'industrie, leur emploi est généralement répandu dans les filatures, manufactures, brasseries, et pour le séchage des fruits, des orges maltées, des cartons, des bois, etc.

Installation simple et rapide. Economie dans le combustible et facilité de nettoyage.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

VICTOR HUGO

QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES

Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi.

Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8

Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.